

L'AFFÛT

TRANSMETTRE/
REPRENDRE
UNE COMPAGNIE

DOSSIER

JAN. / FÉV. / MARS 2016



AVANT-PROPOS

Chaque année, de nombreuses compagnies se créent sur les territoires et sont d'emblée confrontées à des difficultés de tous ordres : organisation administrative, recherche de lieux où répéter, d'accueils en résidence et de financements, démarches à l'égard de diffuseurs potentiels... Tout ceci en se devant de maintenir un haut niveau d'exigence artistique, dans un contexte où l'obligation de résultats quasi immédiats prévaut de plus en plus.

Pour faciliter la structuration des compagnies, une nouvelle pratique semble aujourd'hui se développer : la transmission d'une structure, par une équipe artistique, à une autre. Plus courant dans d'autres secteurs de l'activité économique – on parle alors de « reprise » d'entreprise – ce processus soulève dans le domaine artistique plusieurs questions et dessine d'intéressantes perspectives. C'est pourquoi nous avons souhaité explorer ce qui se joue dans ce « passage de relais », aussi bien du côté de celui qui transmet que de celui qui reçoit. Pourquoi choisit-on de transmettre une compagnie ? Que transmet-on exactement ? Comment accepte-t-on de se départir de ce qui constitue souvent l'œuvre d'une vie entière pour laisser à l'autre la liberté d'initier un projet artistique inévitablement différent du sien ? Et lorsque l'on décide de reprendre une structure, de quoi hérite-t-on ? Quels avantages présente le fait de s'inscrire dans le sillage d'une compagnie ayant acquis une solide visibilité, et comment en tirer parti tout en éprouvant le désir légitime d'affirmer sa singularité ? Quel impact enfin la transmission produit-elle sur l'environnement professionnel de l'artiste ?

Parce qu'une telle pratique, encore récente, ne saurait être modélisée, tant elle dépend de circonstances et d'un contexte particuliers mais surtout de la personnalité de chacun des artistes concernés, nous avons choisi de privilégier dans ce dossier des témoignages et récits d'expérience très divers : transmission au sein d'une même famille (Compagnie Avis de tempête), opérée à la faveur d'un appel à projets (Compagnie La Tempête), impulsée par un directeur désireux de soutenir l'implantation d'une compagnie sur un territoire (Compagnie Métro Mouvance/Compagnie L'Ouvrage), ou encore motivée par le souhait de poursuivre – avec plus ou moins de difficultés – l'œuvre d'un artiste brutalement disparu (Compagnie Les Marionnettes d'Angoulême, Compagnie Ariadone). De ces cas de figures différents se dégage un enseignement : la transmission ne s'improvise pas, doit être préparée, concertée, et requiert généralement plusieurs années. Un temps notamment mis à profit pour l'explicitier auprès des partenaires institutionnels.

Car ce processus n'a de chance d'aboutir s'il n'est, sinon accompagné, du moins compris et accepté par tous ceux qui participent de l'écosystème du spectacle vivant : producteurs, lieux de diffusion, tutelles et collectivités territoriales. Et de fait, ceux-ci posent un regard attentif sur de telles expérimentations. En témoigne la confiance que la Région, le Département, des Communautés de communes et des structures de diffusion (le Théâtre de Thouars pour la Compagnie L'Ouvrage, par exemple) accordent par avance au nouveau projet artistique issu d'une transmission, via la reconduction de conventions et/ou de subventions. Un tel engagement atteste de la double vertu qu'elle reconnaisse, entre autres, à la transmission : assurer, dans de bonnes conditions, une permanence artistique en même temps qu'un nécessaire renouvellement des équipes sur un territoire.

dossier réalisé par Marie-Agnès Joubert

INTERVIEW	P. 3	LA TRANSMISSION VUE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES DIFFUSEURS	P. 7
INTERVIEW : COMPAGNIE AVIS DE TEMPÊTE	P. 4 & 5	PAROLES D'ARTISTES	P. 8, 9 & 10
INTERVIEW : COMPAGNIES MÉTRO MOUVANCE ET L'OUVRAGE	P. 6	RESSOURCES	P. 11

INTERVIEW

LAURENCE PIGANEAU

directrice Expertise et production
à l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)

« Reprendre une entreprise ne s'improvise pas »

L'Affût a sollicité le regard d'une spécialiste en matière de création et de reprise d'entreprises. Les conseils proposés ici s'appliquent au cadre général de l'entreprise, et certains peuvent aussi éclairer le secteur culturel.

L'Affût : Quels avantages et quels inconvénients présente la reprise d'une entreprise par rapport à la création ?

Tout dépend évidemment du type d'entreprise que l'on souhaite créer ou reprendre, mais, d'une manière générale, reprendre une entreprise présente plusieurs avantages : on bénéficie immédiatement d'un outil de travail opérationnel, d'une clientèle qu'il va certes falloir fidéliser mais qui existe déjà, d'un personnel formé ayant une solide connaissance de l'activité et de son environnement et, selon le secteur, d'une notoriété et d'un bon positionnement. L'ensemble de ces éléments acquis dès le démarrage de l'entreprise sont très précieux, quand on sait combien créer une structure, lancer une nouvelle activité, construire une image, prennent du temps, et que le chiffre d'affaire, incertain, permet rarement de générer un revenu immédiat pour le créateur. Tout cela toutefois a naturellement un coût ! Et la reprise d'une entreprise requiert généralement des moyens plus importants qu'une création. Ces coûts doivent être mis en corrélation avec ceux nécessaires au lancement d'une nouvelle activité : acquisition et aménagement de locaux, investissements, lancement d'une campagne de communication pour s'imposer rapidement sur le marché... Lorsque l'on souhaite entreprendre, il est donc judicieux de bien réfléchir, d'envisager et de comparer les deux solutions possibles : fonder ou reprendre une entreprise.

L'Affût : Dans l'objectif d'une reprise, sur quels sujets doit porter la réflexion ?

Comme pour une création, il faut d'abord s'interroger sur ses motivations, ses objectifs personnels, et se projeter dans son futur rôle de chef d'entreprise. Qu'est-ce qui me pousse à reprendre une entreprise ? Qu'est-ce qui m'intéresse vraiment dans ce projet ? Quel sera mon rôle au quotidien dans cette entreprise ? Cela correspond-il à ce que je souhaite vraiment ? Ai-je bien évalué les éventuels « points noirs » (horaires envahissants, responsabilités stressantes...) qui pourraient surgir un jour ou l'autre ? Suis-je prêt à changer mes habitudes, à déménager, à réduire ma rémunération de départ ? Une reprise étant plus complexe qu'une création, il est nécessaire de se demander si l'on est totalement « opérationnel » en tant que chef d'entreprise. Car lorsqu'on reprend une entreprise, le temps de « rodage » n'existe pas. On doit être professionnel et opérationnel dès son entrée en fonctions, et faire très rapidement la preuve de sa crédibilité en tant que dirigeant. La capacité à convaincre de nombreux interlocuteurs – partenaires, salariés, banquiers... – est également très importante. Enfin, toute personne intéressée par la reprise d'une entreprise doit être consciente que ce processus obéit à des règles juridiques précises. Il est donc préférable qu'elle ne soit pas rebutée par les questions juridiques et la paperasserie !

L'Affût : Quelles sont les grandes étapes de la reprise d'entreprise ? Les différents diagnostics aussi à effectuer ?

Dans un premier temps, le repreneur doit définir un projet personnel puis cibler le type d'entreprise qu'il souhaite reprendre. Débutent alors la prospection et l'identification des entreprises répondant au profil recherché. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent au repreneur : activer son réseau, prospecter directement les entreprises qui se situent dans le profil recherché... Une fois l'entreprise repérée, il faut dégager ses points forts et ses points faibles en procédant à une série de diagnostics : diagnostic des moyens et de l'activité, diagnostic financier, humain, juridique... L'étape suivante consiste à évaluer l'entreprise et à monter un plan de reprise, avant d'entamer les négociations avec le cédant. Si des compétences de négociateur sont nécessaires tout au long du processus de reprise d'une entreprise, l'étape de négociation proprement dite est capitale. C'est en effet au cours de cette étape que vont être définis, outre le prix de cession, toutes les conditions et engagements respectifs du cédant et du repreneur. Comme vous pouvez le constater, la reprise d'une entreprise – même lorsqu'il s'agit d'une très petite entreprise – suit un processus complexe, qui ne laisse aucune place à l'improvisation.

Pour aller plus loin, se reporter à la page 11

INTERVIEW : COMPAGNIE AVIS DE TEMPÊTE

LA ROCHELLE

JEAN-JACQUES FAURE

comédien et metteur en scène

LOUISE FAURE

artiste circassienne



L'Affût : Pourquoi et comment s'est opérée la transmission de la compagnie à votre fille Louise ? Et quel rôle jouez-vous désormais au sein de la structure ?

Jean-Jacques Faure : La transmission se situe pour moi presque sur un plan philosophique, c'est une question de sagesse. Arrive un moment où il faut faire le point sur une histoire et songer à l'avenir, aux générations futures. Nous connaissons tous des compagnies qui n'ont pas une belle fin parce que leurs fondateurs s'accrochent à ce qu'ils ont créé. Je voulais surtout éviter cela et souhaitais que la vie l'emporte. Le passage de témoin s'est effectué d'une façon assez naturelle puisque Louise, tout en collaborant avec d'autres metteurs en scène, a commencé à travailler avec moi, comme interprète puis comme assistante. Nous avons d'abord entamé un processus de compagnonnage, puis Louise a pris les rênes du projet artistique lorsqu'elle a créé *Estrellita* en 2013. Elle savait que je n'étais pas loin si elle se posait des questions ou avait des doutes. J'étais interprète dans *Estrellita*, et je remplis un rôle de dramaturge et de regard extérieur pour la prochaine création, *Marguerite*. J'ai donc opéré un retrait

« Je vis cette transmission avec beaucoup d'émotion et sans frustration »

Jean-Jacques Faure

progressif, et viendra un temps où il faudra que je ne sois plus du tout présent sur les créations. Au-delà d'une transmission matérielle, je pense avoir transmis à ma fille des valeurs qui l'ont armée pour avancer. J'ai cependant toujours veillé à ne pas interférer dans la vision qu'elle avait de son art et de son métier, car c'est à elle de les développer. Une partie de l'histoire était déjà présente, mais il fallait l'amplifier puisque je venais plutôt du théâtre et elle du cirque. Louise a cette qualité importante de savoir s'entourer de personnes compétentes, sur un plan technique et sur ceux de la production et de la diffusion.

L'Affût : Quels avantages présente le fait de reprendre les rênes d'une compagnie plutôt que de créer sa propre structure ? La démarche est-elle simplifiée ?

Louise Faure : La relation avec les partenaires institutionnels et les programmeurs qui ont tissé des liens avec la compagnie, est en effet simplifiée. La transmission a également suscité un intérêt. J'ai rencontré des interlocuteurs ouverts et curieux de cela. La compagnie fonctionne aussi de façon saine, tant sur le plan technique avec

un parc de matériel, qu'en matière de production. Toutefois, même si plusieurs institutions et diffuseurs étaient conquis par avance, tous n'allaient pas forcément adhérer à ma ligne artistique ni à mes choix. J'ai ressenti une certaine pression, plus importante peut-être que lorsque l'on fonde sa compagnie, que l'on monte sa première création et que l'on se cherche encore. On doit être à la hauteur de l'héritage que l'on reçoit.

L'Affût : Votre père est comédien, vous êtes artiste circassienne. La transmission est donc aussi synonyme d'une nouvelle orientation artistique...

Louise Faure : Tout à fait. La compagnie, qui a d'ailleurs déjà travaillé avec des circassiens sur d'autres spectacles mis en scène par Jean-Jacques, est orientée vers le cirque contemporain et de création. Même si j'ai toujours été imprégnée d'une certaine théâtralité depuis l'enfance, je ne vais pas reprendre de pièces de mon père mais présenter uniquement des créations originales dont je suis l'auteure et l'interprète, comme *Estrellita* et *Marguerite* qui sera présentée en janvier. Quand nous avons discuté ensemble sur le fait de changer le nom de la

« Je n'ai pas envie de tourner une page mais de prendre soin de l'histoire qui a été accomplie et de la poursuivre »

Louise Faure

compagnie, j'ai souhaité le conserver. À mes yeux en effet, il ne s'agit pas d'une nouvelle compagnie ni d'une autre histoire, mais d'une histoire qui continue et évolue. Je n'ai pas envie de tourner une page mais de prendre soin de ce qui a été accompli et de le poursuivre.

L'Affût : *La transmission d'un père à une fille revêt un caractère particulier, symbolique.*

Comment la vivez-vous, chacun ?

Jean-Jacques Faure : Je la vis avec beaucoup d'émotion et ne ressens aucune frustration. Je lâche totalement prise parce que je vois ma fille heureuse, ce qui est important pour un père, mais aussi parce que c'est une condition indispensable pour que cette compagnie créée il y a 25 ans continue à vivre. Quand on est un « vieil » artiste, on ne peut que se réjouir de voir sa compagnie repartir de plus belle.

Louise Faure : Nous avons toujours eu une relation père-fille solide, et de façon assez incroyable nous réussissons à dissocier les temps familiaux des temps plus professionnels où on décroche de la vie familiale ; même si on se connaît l'un et l'autre par cœur, ce qui nous permet de travailler plus vite. Et

comme le dit mon père, cette transmission est très émouvante.

L'Affût : *Cette transmission va-t-elle modifier les rapports entretenus avec la DRAC et les collectivités territoriales ? Comment vos soutiens institutionnels l'ont-ils accueillie et comment vous ont-ils accompagnés dans cette démarche ?*

Louise Faure : Quand j'ai repris la compagnie, elle était en phase de renouvellement de sa convention avec la Région Poitou-Charentes. J'ignorais si la Région me suivrait ou non. Elle a reconduit la convention, signe qu'elle me fait confiance. De son côté, la DRAC m'a contactée pour me proposer d'intégrer un tout nouveau dispositif sur l'aide à la résidence qu'elle mettait en place avec quatre lieux, notamment en Charente (lire *L'Affût* octobre-décembre 2015, p.4). Il s'agit d'un accompagnement sur deux fois 18 mois autour d'une création et de la présence de la compagnie sur différents territoires charentais, ce qui est très intéressant. La Ville de La Rochelle m'a renouvelé sa confiance. Le Département de la Charente-Maritime a déconventionné la compagnie, mais j'ignore si cette décision est due au changement de direction artistique.

De manière générale, les partenaires ont non seulement bien accueilli cette transmission mais m'ont aussi donné un vrai coup de pouce pour progresser.

L'Affût : *Pensez-vous que des dispositifs spécifiques devraient être créés pour aider à la transmission de compagnies ?*

Louise Faure : L'existence d'un dispositif serait intéressante, car la transmission requiert un investissement financier pour enclencher des créations, se former aussi à l'administration. Cependant, lors des réunions auxquelles nous avons participé sur le sujet, nous nous sommes rendu compte que le compagnonnage et la transmission étaient envisagés et vécus de manière très différente selon les compagnies. C'est un sujet assez vaste.

INTERVIEW : COMPAGNIES MÉTRO MOUVANCE ET L'OUVRAGE

THOUARS

DOMINIQUE TERRIER

directeur de la Compagnie Métro Mouvance

ALICE GEAIRON

directrice de la Compagnie L'Ouvrage

« Mon souhait était d'accompagner un nouveau projet, pas de prolonger celui de Métro Mouvance »

Dominique Terrier



L'Affût : Comment s'est déroulé le processus de transmission de la Compagnie Métro Mouvance amorcé en 2013 ? Sur quoi avez-vous

travaillé durant deux ans ?

Alice Geairon : Lorsque je suis revenue vivre sur le territoire en août 2013, Dominique et moi avons d'abord travaillé en binôme sur les actions artistiques et culturelles et j'ai pris le relais sur certains projets. J'ai ensuite participé à l'automne 2013 à la création de *Dors, mon petit enfant*, spectacle jeune public mis en scène par Dominique, en tant que regard extérieur et interprète dans le prologue du spectacle. Ce temps de création m'a aussi permis de partager le quotidien de la compagnie afin de prendre ma place dans l'équipe.

Dominique Terrier : Il était nécessaire qu'Alice puisse bénéficier de la présence des autres professionnels de la compagnie, qu'il s'agisse de l'administratrice, de la chargée des relations publiques, de la comptable ou de la secrétaire, et ainsi avoir une vision administrative, économique et financière d'une structure et d'un projet artistique. Durant ces deux ans, nous avons également rencontré ensemble un certain nombre de partenaires professionnels et de diffuseurs.

Alice Geairon : Les partenaires et les tutelles avaient été informés en amont de cette transmission, mais il fallait rendre visible ce nouveau partage des responsabilités, que je sois au fur et à mesure identifiée par eux comme faisant partie de l'équipe. Cela n'était

pas simple, car la transmission n'est pas très fréquente. Contrairement au compagnonnage, la transmission était vraiment basée sur le principe que j'intégrais Métro Mouvance et que la compagnie me passait le relais d'un certain nombre de savoir-faire et de responsabilités. C'était aussi la transmission d'une expérience : Dominique relisait son propre parcours et me nourrissait de son regard, de son histoire, ce qui était passionnant.

L'Affût : Quels avantages représente le fait de s'inscrire dans le sillage d'une compagnie par rapport au fait de créer sa propre structure ?

Alice Geairon : Je dispose d'un outil en ordre de marche, c'est-à-dire d'une structure administrative, d'un lieu de travail, d'une équipe, de soutiens institutionnels et d'un fonctionnement économique stable. En simplifiant, on pourrait dire que je n'ai plus qu'à monter des spectacles.

Dominique Terrier : L'intérêt principal de cette transmission réside dans la possibilité offerte à Alice de rebondir sur la confiance que les institutions (État, Région, Département des Deux-Sèvres, Ville de Thouars et Communauté de communes du Thouarsais) accordent au travail de la Compagnie Métro Mouvance, jusqu'à ce qu'elle propose un objet artistique sur lequel chacun puisse se forger un avis. Nous avons réussi à maintenir pour au moins deux ou trois saisons les conventionnements par la Région et le Département, ce qui lui donne une assise, lui évite de dépenser une énorme énergie dans la recherche de financements et lui permet d'être directement dans l'action.

Alice Geairon : Cela va au-delà du parrainage que Dominique m'aurait apporté pour rassurer les partenaires sur mon projet. Le challenge consiste à se réapproprier un outil et à le faire perdurer avec un nouveau projet artistique.

L'Affût : Pourquoi la compagnie a-t-elle changé de nom, renouvelé le bureau de l'association ?

Dominique Terrier : Le changement de nom est une façon de donner une nouvelle identité au projet et de libérer une autre parole. Mon souhait était d'accompagner un artiste, pas de prolonger Métro Mouvance.

Alice Geairon : Je ne suis pas l'héritière de Métro Mouvance, son histoire n'est pas la mienne et c'est aussi cela qui est intéressant pour amorcer un nouveau projet. J'ai croisé la route de cette compagnie, nous avons cheminé ensemble un certain temps et de là naît une autre histoire. Le bureau a été entièrement renouvelé car il était très lié à l'implantation précédente de la compagnie en Normandie. La composition de l'équipe a, elle aussi, changé.

L'Affût : Pensez-vous que la transmission devrait être davantage mise en œuvre au sein des compagnies ?

Dominique Terrier : Cela est très lié à la personnalité et à l'histoire des compagnies. Transmettre est pourtant nécessaire quand on sait que les artistes qui entrent aujourd'hui dans le métier ont besoin d'être beaucoup plus armés sur les plans technique, administratif et juridique que lorsque j'ai débuté il y a 35 ans.

LA TRANSMISSION VUE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES DIFFUSEURS

Concernées elles aussi par la transmission opérée entre compagnies, les collectivités territoriales et les structures de diffusion la considèrent de manière positive.

Lorsqu'elle est préparée suffisamment en amont, explicitée et rendue lisible sur le terrain (par exemple à la faveur d'un projet commun, tel celui mené par Dominique Terrier et Alice Geairon qui ont co-signé la mise en scène du *Grand Troupeau*, dernière création de la Compagnie Métro Mouvance), la transmission est regardée par les collectivités territoriales avec attention, et même, dixit Alice Geairon, « une réelle bienveillance ». Dans un contexte de restriction budgétaire et donc de moindre prise de risque dans le soutien apporté à de jeunes artistes, la structuration dont bénéficie une compagnie grâce au passage de relais assuré par une autre, est de nature à dissiper les réticences des partenaires à s'engager à ses côtés. Par ailleurs, l'existence d'une transmission leur garantit que l'aide accordée durant plusieurs années à une compagnie ne l'aura pas été en pure perte, mais peut trouver un prolongement avec la naissance d'un nouveau projet. « Je pense que les collectivités ont été sensibles à cette question de l'investissement de fonds publics, qu'elles pouvaient elles-mêmes trouver le moyen de faire perdurer », affirme ainsi le directeur de la Compagnie Métro Mouvance, Dominique Terrier.

PERMANENCE ARTISTIQUE

Au-delà des simples considérations financières, la transmission intéresse aussi la notion de permanence artistique sur les territoires. Un enjeu de taille aux yeux de Jean Giret, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais, collectivité qui dans le cadre de l'opération *Spectacles en itinérance* a accompagné plusieurs créations de la Compagnie Métrouvance (*Traverses*, *Dors*, *mon petit enfant* et récemment *Le Grand Troupeau*), via une subvention et en coordonnant l'accueil des spectacles dans des communes et les actions culturelles qui y étaient menées. « La visibilité acquise par Métro Mouvance sur le territoire a permis un travail en profondeur entre les collectivités, les habitants et le projet de création », souligne Jean Giret, qui se dit « rassuré » par la continuité déjà effective entre la Compagnie Métro Mouvance et la Compagnie L'Ouvrage. « Le nom de la compagnie change certes, mais des habitudes persistent, ajoute-t-il. Et même si nous savons que le projet d'Alice

Geairon sera différent, nous savons aussi qu'il s'inspirera beaucoup de celui mené par Dominique Terrier en relation avec les acteurs du territoire. »

LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Du côté des diffuseurs, si l'accueil réservé à la Compagnie L'Ouvrage semble positif, il se teinte toutefois d'une certaine prudence, aisément compréhensible selon Alice Geairon. « Il y a inévitablement un moment de flottement, explique-t-elle. Les diffuseurs attendent de voir les premiers spectacles et se demandent si l'esthétique sera proche de celle de Métro Mouvance ou tout autre. » Partenaire de longue date de la Compagnie Métro Mouvance et à l'origine de son implantation sur le territoire, le Théâtre de Thouars a, quant à lui, choisi de signer une convention de compagnonnage avec la Compagnie L'Ouvrage dès la saison 2014/2015. Une décision amplement favorisée par le processus de transmission alors à l'œuvre. « Le partenariat avec Métro Mouvance s'achevait au terme de la saison 2013-2014. Si la Compagnie L'Ouvrage s'était présentée à moi comme nouvelle venue sur le territoire, je n'aurais pas forcément établi de convention avec elle », reconnaît le directeur du théâtre, Frédéric Branchu, pour lequel ce passage de relais possède le double avantage de la continuité (notamment en matière d'actions culturelles initiées par la compagnie en complément de celles du Théâtre du Thouars) et de la nouveauté. « La présence de la Compagnie L'Ouvrage va permettre de présenter des créations différentes, d'offrir aussi un nouvel élan aux projets proposés en direction des populations, qui ont besoin d'être renouvelés », estime-t-il. Le directeur du Théâtre de Thouars insiste enfin sur l'importance d'associer une structure culturelle comme point d'appui à la transmission : afin de convaincre plus aisément les tutelles et les collectivités de poursuivre leur financement, mais aussi communiquer auprès du réseau de diffusion régional sur l'existence d'un nouveau projet artistique. « J'ai joué un rôle de facilitateur, en prenant le risque d'accompagner la Compagnie L'Ouvrage et en demandant à mes collègues d'être attentifs, conclut Frédéric Branchu. Et ils le sont. »

PAROLES D'ARTISTES

SIMON-PIERRE BESTION

directeur artistique de la
Compagnie La Tempête (Brive)

« Le rapprochement avec Chronochromie /
La Camerata vocale de Brive s'est effectué
de façon naturelle »



En janvier, la Compagnie La Tempête basée en Vendée succède à Chronochromie / La Camerata vocale de Brive. Une transmission synonyme de nouvelles perspectives de développement pour l'ensemble vocal et instrumental.

« La Compagnie La Tempête, dont le projet artistique est centré sur le travail musical et vocal, était précédemment établie à Luçon (Vendée.) Lorsque j'ai postulé en décembre 2014 pour succéder à Jean-Michel Hasler à la tête de Chronochromie/La Camerata vocale de Brive, la compagnie cherchait depuis plusieurs années déjà à s'établir au sein d'une région qui l'accompagnerait plus dans sa volonté d'ancrage territorial. Par ailleurs, nous avions tissé des liens, professionnels et amicaux, avec le Limousin. En me portant candidat, j'ai souhaité conserver le nom La Tempête, car une transmission qui consiste à reprendre un ensemble, son titre et les musiciens qui en font partie est rarement réussie. Un ensemble musical n'est pas une entreprise, il demeure très influencé par l'esprit et l'identité artistique de celui qui le dirige.

La première modification que j'ai voulu apporter concerne la division de la structure en deux entités : Chronochromie d'une part, et la Camerata vocale qui est le chœur amateur, de l'autre. Cette séparation semblait manquer de lisibilité aux yeux du public et des professionnels. Le chœur amateur va perdurer mais s'intitulera désormais Les Ateliers de la Tempête, le terme « atelier »

convenant bien au travail que nous allons mener. Avec Chronochromie, le rapprochement s'est effectué de manière naturelle puisque nous partageons depuis plusieurs années nombre de chanteurs et de musiciens dans nos productions respectives. J'ai auditionné tous les professionnels qui travaillaient au sein de Chronochromie et en ai gardé l'essentiel. L'effectif de La Tempête va s'en trouver augmenté, ce qui est positif car nous fonctionnions avec un vivier d'artistes assez restreint. Concernant l'administration de la compagnie, mon administrateur va reprendre l'emploi aidé laissé vacant par la personne qui achevait un CDD, et nous avons recruté un chargé de production et de diffusion, poste qui n'existait pas. En conservant en outre le soutien de ses deux mécènes, la Fondation Orange et la Société Générale, la Compagnie La Tempête apporte des éléments structurants.

Sur le plan artistique, Jean-Michel Hasler et moi partageons une même vision de la musique, de nombreux goûts musicaux et un éclectisme dans le répertoire que je vais tenter de mettre en œuvre de plus en plus. Reste pour la compagnie à travailler en profondeur sur la nature du projet à mener sur le territoire, en poursuivant les actions culturelles existantes et en amplifiant les partenariats, en direction des écoles et des hôpitaux,

par exemple. Il est important que nous nous installions de plus en plus dans la ville, que nous nous fassions connaître d'un public local et régional. C'est pourquoi nous avons lancé l'idée d'une saison, à raison d'un concert par mois dans différents lieux et villes de la région.

En production comme en diffusion et dans les relations avec les partenaires, le fait de s'inscrire dans la continuité de Chronochromie qui était conventionnée par la DRAC et la Région Limousin est très porteur. La DRAC nous accorde une aide à la structuration et non une aide au projet, et un conventionnement est envisageable dès 2017. Nous voulons parier sur un conventionnement quadripartite DRAC, Région, Département et Ville dans un avenir proche. Prendre la succession de Chronochromie/La Camerata vocale présente plus d'avantages que de contraintes, dans une région qui de surcroît compte très peu d'ensembles comme le nôtre et où tout reste donc à faire. Face au nombre trop important de structures qui se créent par rapport à la demande, la transmission peut être une réponse, car elle assure aux compagnies un socle plus solide. Je suis ainsi très reconnaissant à Jean-Michel Hasler d'avoir eu l'intelligence et l'humilité de nous suivre dans ce projet. »

PAROLES D'ARTISTES

JENNIFER CAILLAUD ET FRÉDÉRIC BRIONGOS

comédiens et marionnettistes de la Compagnie des Marionnettes d'Angoulême

« Disposer d'un répertoire d'une telle richesse est une chance et un moteur »



Après le décès de son fondateur et directeur, Michel Bélézy, la Compagnie des Marionnettes d'Angoulême a décidé de poursuivre l'aventure, forte du formidable héritage artistique qui lui était légué.

« Lorsque Michel Bélézy a disparu en 2008, l'équipe (à laquelle nous appartenions depuis peu) et le bureau de l'association ont décidé à l'unanimité de poursuivre l'activité de la compagnie et celle du Théâtre de Poche où elle est établie. Nous considérons comme un devoir, ne serait-ce que pour les habitants d'Angoulême, de maintenir en vie ce lieu qui est l'un des rares consacrés aux arts de la marionnette. Durant sa maladie, Michel Bélézy lui-même nous avait demandé de songer à prendre sa suite, de continuer à jouer et surtout à créer des spectacles. Après son départ, nous n'avons pas modifié la structure de la compagnie, nous l'avons enrichie de nouveaux membres. Marie-Pierre Guitard a pris en charge les tâches administratives pour nous permettre de nous concentrer sur l'artistique, et nous sommes également secondés par Claire Gabriel, chargée de production et de communication. Même s'il a fallu leur prouver notre capacité à poursuivre l'activité, nos partenaires institutionnels (la Ville, qui met aussi à disposition le lieu et nous accorde

une subvention, l'Agglomération d'Angoulême et le Département de la Charente) ne nous ont non seulement pas abandonnés, mais nous ont aidés à nous structurer davantage. Le directeur de la Vie culturelle de la Ville d'Angoulême, Guillaume Deschamps, nous a beaucoup conseillés durant les deux ans qui ont suivi la mort de Michel Bélézy. Nous avons ainsi réussi à négocier un virage au moment où il le fallait afin que l'aventure ne soit pas vouée à l'échec, et nous sommes aujourd'hui plus forts qu'il y a six ans pour affronter les difficultés.

Nous continuons à faire vivre le répertoire de Michel Bélézy mais en le revisitant, en apportant aux pièces qu'il a écrites notre esthétique, nos idées, une scénographie et une mise en scène différentes, en adaptant aussi les thématiques abordées. Il faut songer à respecter son travail sans le dénaturer, tout en le mettant au goût du jour pour qu'il puisse continuer à exister quelles que soient les époques. Nous avons, par exemple, repensé la scénographie et la mise en scène de *Pierre et le loup*, que Michel Bélézy avait eu l'idée de

proposer avec des marionnettes et qui est très demandé dans les écoles, les centres de loisirs et par le public du théâtre.

Cet héritage n'est pas pesant, nous le considérons comme un cadeau que nous a offert Michel Bélézy. Disposer d'un répertoire d'une telle richesse et qualité est une chance et un moteur, mais pourrait devenir une entrave si nous nous en tenions uniquement à cela. Nous ne sommes pas du tout dans cette optique et présentons cette saison deux créations pures, l'une intitulée *Mémoires* pour célébrer les 40 ans de la compagnie, et l'autre, *Gepetto*. Nous invitons également d'autres compagnies au Théâtre de Poche et nous nous produisons davantage hors de nos murs en nous inscrivant dans des dispositifs tels que Culture en Agglo (Grand Angoulême) ou Les Dimanches à 15h (Département de La Charente) qui nous permettent de toucher d'autres publics. La fréquentation du théâtre a augmenté, et le travail de la compagnie gagne d'année en année en visibilité. »

PAROLES D'ARTISTES

MAI ISHIWATA

danseuse de la Compagnie Ariadone
(Bordeaux)

« La transmission ne peut se limiter à l'artistique, elle concerne aussi une organisation administrative »



Depuis la disparition en septembre 2014 de sa directrice artistique et chorégraphe Carlotta Ikeda, la Compagnie Ariadone continue à transmettre son œuvre à travers le solo *UTT* (prononcer « oute »), interprété par Mai Ishiwata.

« J'ai rencontré la chorégraphe et directrice de la Compagnie Ariadone, Carlotta Ikeda, en 2010 lorsqu'elle m'a proposé de participer au spectacle jeune public *Chez Ikkyû*, puis de reprendre un rôle dans *Uchuu Cabaret*. Trois ans plus tard, elle me transmettait le solo *UTT* qu'elle avait créé en 1979 à Tokyo. La première a eu lieu en octobre 2014 au Glob Théâtre à Bordeaux, quelques jours après la mort de Carlotta Ikeda. Depuis son décès, et avec l'existence de ce solo, se pose la question de poursuivre l'activité de la compagnie et de la direction à lui donner. La figure emblématique de la compagnie ayant disparue, la seule équipe qui subsiste aujourd'hui est celle de *UTT*, avec une volonté commune de faire tourner le spectacle. Personne n'a envie que cette aventure prenne fin, mais force est de constater que la poursuite d'une activité engage des moyens à la fois humains et financiers inhérents à l'activité d'une compagnie. Nous avons fait appel à une chargée de diffusion, qui confrontée, tant à la situation de la

compagnie qu'au contexte économique, doit redoubler d'efforts pour intéresser les programmeurs. Je constate finalement que la transmission ne peut se limiter à l'artistique, mais qu'elle concerne aussi une organisation administrative. Rien n'ayant été prévu en ce sens, l'avenir de la compagnie est aujourd'hui engagé. Ces dernières années, d'autres compagnies de danse qui ont perdu leur fondateur sont confrontées aux mêmes problématiques, telles que l'hébergement de la compagnie par une autre structure ou un changement de direction artistique. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur la perspective du solo *UTT*. À cette fin nous pensons solliciter un bureau de production qui puisse porter le spectacle et son équipe. Le secteur du butô dans lequel nous évoluons est, par ailleurs, assez concurrentiel sur la scène internationale. Et sur le territoire national, les programmeurs ont du mal à proposer ce genre artistique à leur public, craignant de ne pas attirer suffisamment de spectateurs. L'autre solution

envisageable serait qu'un Centre chorégraphique national ou un Centre de développement chorégraphique héberge la Compagnie Ariadone. D'autant que le solo *UTT* reçoit un très bon accueil du public partout où nous avons eu la chance de le montrer. Notre force est d'être unis dans un désir commun de transmettre cet art si essentiel à nos yeux. »

Texte fourni par la Compagnie Ariadone

RESSOURCES

L'AGENCE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (APCE)

L'Agence pour la création d'entreprises œuvre au service des porteurs de projets désireux de créer ou reprendre une entreprise, des professionnels de l'accompagnement, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.

apce.com

INSERTION POITOU-CHARENTES ACTIVE (IPCA)

Constitué sous forme associative par des collectivités locales, la Caisse des Dépôts et des établissements bancaires, IPCA intervient pour soutenir une économie de proximité et favoriser la création, la consolidation, le développement d'emplois non délocalisables sur le territoire. Elle soutient les créateurs d'entreprise dans leur projet de création, de reprise ou de développement.

ipca-poitoucharentes.fr

DES OUTILS D'AIDE À LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE

Sur le site de l'APCE (apce.com), l'espace « repreneur/cédant » propose aux repreneurs un parcours en 7 étapes destiné à les aider à mener et concrétiser leur projet de reprise sans perdre de temps en recherches infructueuses. Un certain nombre d'outils sont mis gratuitement à leur disposition :

- une feuille de route leur permettant d'obtenir des informations adaptées à leur profil et au type d'entreprise qu'ils souhaitent reprendre et d'être orienté vers des réseaux d'accompagnement ;
- un outil de pré-diagnostic pour évaluer la faisabilité de leur projet ;
- une base de repreneurs permettant de se faire connaître en tant que « repreneur » ;
- un accès direct aux offres de cession d'entreprises proposées par de nombreux intermédiaires (Bourse nationale de la transmission) ;
- des guides téléchargeables, etc.

Ces outils et conseils ne sauraient toutefois remplacer l'accompagnement par un professionnel, indispensable dans un projet de reprise. La rubrique « Qui peut vous aider ? » de l'espace « repreneur/cédant » vous permet de les identifier.

UNION RÉGIONALE DES SCOP DE POITOU-CHARENTES

L'Union régionale des Scop de Poitou-Charentes propose un accompagnement auprès des coopératives adhérentes : audit, conseil sur la gouvernance, ressources humaines, stratégie, organisation, gestion juridique, formation, appui au développement (projets d'entreprise, recherche de financement...).

05 49 73 37 79

scop-poitoucharentes.coop

BGE POITOU-CHARENTES

BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises. Il accompagne les entrepreneurs depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise à trois ans.

BGE Poitou-Charentes fait partie de l'économie sociale et solidaire picto-charentaise et est adhérente à la Chambre régionale des entreprises d'économie sociale (CRES).

bge-poitoucharentes.com

L'AFFÛT

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes

Présidente

Françoise Billot

91 boulevard du Grand Cerf

86000 Poitiers

Tél. : 05 49 55 33 19 | Fax : 05 49 55 39 89

accueil@culture-poitoucharentes.fr

Dossier de L'Affût

Directrice de la publication

Anne Gérard

Rédactrice en chef

Sylvie Caqué-Menneguerre

Comité de rédaction

Anne Gérard | Sylvie Caqué-Menneguerre |

Maud Régnier | Adeline Mégevand |

Catherine Muller | Philippe Mangin |

Thomas Vriet.

Rédaction

Marie-Agnès Joubert

N°ISSN 1165 - 9416

Dépôt légal à parution

Création

www.benoitpelletier-diabolus.fr

Conception / réalisation

Caroline Collon / Fred Rouvray

Impression

Sipap Oudin, tirage 2 000 exemplaires

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes

est subventionnée par le ministère de la

Culture et de la Communication

(Direction régionale des affaires culturelles)

et le Conseil Régional Aquitaine - Limousin -

Poitou-Charentes.

